



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 3 novembre 2016]

Date de la convocation  
28 octobre 2016  
Date d'affichage  
28 octobre 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 33  
Présents : 23  
Procurations : 7  
Votants : 30

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjointes*

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Bernard BARTHE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle BIROT, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Christelle HARDY, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Dominique BOYER, Christophe CAUSSE, Alain SORIANO, Aurélie TREILHOU,

**Absents** : Philippe PILLEUX, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Christine BOUTONNET

**N°135 / 2016**

*Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU*

**OBJET DE DELIBERATION : Convention de mise en fourrière des véhicules**

Il est rappelé à l'assemblée qu'il existe depuis 2005 une convention avec la société MOLINIER, pour la mise en fourrière des véhicules en infraction avec le Code de la Route.

Afin de prendre en compte quelques évolutions réglementaires mineures, une nouvelle convention jointe en ANNEXE est proposée au Conseil municipal fixant les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction des véhicules en infraction avec le Code de la Route.

**1 ANNEXE**

**VOTE** : à l'unanimité des membres présents

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention annexée de mise en fourrière des véhicules avec la Société Molinier

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Gaillac, le 4 novembre 2016

**Le maire**

**Patrice GAUSSERAND**

- Transmis au représentant de l'Etat le :

- Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20161103-135-2016-DE  
Date de télétransmission : 08/11/2016  
Date de réception préfecture : 08/11/2016